

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 32 du 3 août 2017

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de terre

Texte 14

CIRCULAIRE N° 504842/ARM/RH-AT/EP/PRH/SOFF

relative au nombre de places ouvertes par domaines de spécialités aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2017.

Du 30 juin 2017

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des ressources humaines ».*

CIRCULAIRE N° 504842/ARM/RH-AT/EP/PRH/SOFF relative au nombre de places ouvertes par domaines de spécialités aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2017.

Du 30 juin 2017

NOR A R M T 1 7 5 1 3 6 0 C

Références :

Décret n° 2008-931 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 13 ; signalé au BOC 39/2008 ; BOEM 210-0.2.1, 220.1, 222.1.1, 231.1.2.5, 531.5.1) modifié.
Décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35 ; signalé au BOC 42/2008 ; BOEM 200.7, 210-0.3.2.1, 222.1.1, 231.1.2.6.1, 531.4.1) modifié.
Décret n° 2008-956 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 38 ; signalé au BOC 43/2008 ; BOEM 131.1, 200.3.1, 210-2.4.1, 230.2.1) modifié.
Arrêté du 1er septembre 2015 (BOC n° 51 du 19 novembre 2015, texte 9 ; BOEM 210-0.3.2.2).
Circulaire n° 511012/DEF/RH-AT/EP/PRH/SOFF du 27 novembre 2016 (BOC n° 3 du 19 janvier 2017, texte 16).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

Circulaire n° 504842/DEF/RH-AT/EP/PRH/S-OFF du 10 mai 2016 (BOC n° 25 du 9 juin 2016, texte 29).

Référence de publication : BOC n° 32 du 3 août 2017, texte 14.

1. GÉNÉRALITÉS.

La présente circulaire fixe la répartition des places ouvertes aux épreuves de sélection professionnelle (ESP) organisées en 2017.

2. NOMBRE DE PLACES OUVERTES PAR DOMAINES DE SPÉCIALITÉS.

Le nombre de places ouvertes pour chaque ESP dans chacun des domaines de spécialités figure en annexe.

3. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 504842/DEF/RH-AT/PRH/S-OFF du 10 mai 2016 relative au nombre de places ouvertes par domaines de spécialités aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2016 est abrogée.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le colonel,
sous-directeur des études et de la politique par intérim,*

Benoît PARIS.

ANNEXE.
**NOMBRE DE PLACES OUVERTES AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE
 ORGANISÉES EN 2017.**

Volume maximal de places ouvertes aux ESP 2017 réparti par domaine de spécialités et ensemble de gestion.

ENSEMBLE DE GESTION.	NOMBRE DE PLACES OUVERTES.
Administration (ADM).	6
Aéromobilité (AERO).	3
Artillerie (ART).	16
Combat de l'infanterie (INF).	30
Combat des blindés (BLD).	9
Combat et techniques du génie (GEN).	12
Communication (COM).	2
Défense nucléaire biologique et chimique (NBC).	3
Éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs (E2PMS).	4
Emploi des forces (EMP).	5
Gestion des ressources humaines (GRH).	23
Légion étrangère (LEG).	10
Maintenance (MAI).	36
Maintenance des matériels aéronautiques /brigade des sapeurs-pompiers de Paris (MAI/BSPP).	1
Maintenance des matériels aéronautiques (MMA).	8
Mouvements-ravitaillements (MVT).	15
Musique (MUS).	1
Pilotage-budget-comptabilité-finances (PBF).	10
Renseignement (RGE).	26
Restauration hôtellerie loisirs (RHL).	9
Santé (SAN).	2
Soutien du combattant (SDC).	4
Sécurité (SEC).	2
Sécurité (SEC)/brigade des sapeurs-pompiers de Paris (SEC/BSPP).	17
Systèmes d'information et de communication (SIC).	45
Systèmes d'information et de communication /brigade des sapeurs-pompiers de Paris (SIC/BSPP).	2
Techniques d'opérations d'infrastructure (TOI).	3
TOTAL.	304